Nations Unies S/PRST/2002/25



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 septembre 2002
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4607e séance du Conseil de sécurité, tenue le 11 septembre 2002, dans le cadre de l'examen du point intitulé « Réunion de haut niveau du Conseil de sécurité pour marquer l'anniversaire des actes de terrorisme international du 11 septembre », le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

> La réunion que tient aujourd'hui le Conseil de sécurité est placée sous le signe du souvenir et de la détermination. Il y a un an, des actes abominables et effroyables de terrorisme ont coûté la vie à près de 3 000 innocentes victimes; parmi elles, figuraient des ressortissants de la moitié des pays du monde. Ces attaques ont changé notre vision du monde. Aujourd'hui, le Conseil honore la mémoire des innocents qui ont été tués et blessés lors de l'attaque du 11 septembre 2001, et exprime sa solidarité avec leurs familles.
>
> New York est le siège l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité admire la détermination de cette ville à aller de l'avant, à reconstruire et à ne pas céder au terrorisme. La mort et la destruction qui ont caractérisé le 11 septembre ont renforcé nos liens et nos aspirations communs. Le Conseil déclare que ces attaques constituent une agression contre la civilisation mondiale et contre les efforts que nous menons pour créer un monde meilleur et plus sûr. Le monde entier a vu les terroristes utiliser des avions civils pour se livrer à un massacre. Par ces attaques, ils ont attenté aux idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ces attaques constituent une gageure pour les Membres de l'Organisation, qui doivent tout mettre en oeuvre pour vaincre le terrorisme qui a fait des victimes partout dans le monde.
>
> Après le 11 septembre 2001, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont tous les deux exprimé leur indignation et leur condamnation. Ils ont exigé que les responsables de ces crimes soient traduits en justice. Le Conseil a qualifié ces actes, comme tout acte de terrorisme international, de menace contre la paix et la sécurité internationales.
>
> La communauté internationale a réagi face aux atrocités du 11 septembre en faisant preuve d'une détermination sans faille. Une large coalition d'États est intervenue contre les Taliban, Al-Qaida, et leurs partisans. Elle l'a fait pour défendre nos valeurs et notre sécurité communes. Fidèle aux nobles idéaux de cette institution et aux dispositions de la Charte des Nations Unies, la coalition continue de traquer les responsables de ces atrocités.

02-58620 (F) 110902 110902

L'ensemble de la communauté internationale apporte un appui vital aux Afghans pour la reconstruction de leur pays. Le Conseil salue les efforts d'un si grand nombre de personnes de tous les continents et de toutes les régions du monde. Aujourd'hui, il honore aussi ceux qui ont trouvé la mort dans cette entreprise commune.

Le Conseil a donné corps à sa volonté de lutter contre le terrorisme en adoptant la résolution 1373 (2001), résolution historique dans laquelle nous avons fait de la lutte contre le terrorisme une obligation impérieuse pour la communauté internationale, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international. Le Comité contre le terrorisme créé par le Conseil favorise la coopération et s'emploie à assurer l'application effective de cette résolution. Le Conseil a également adopté un régime mondial de sanctions contre Al-Qaida et les Taliban dont il contrôle l'application.

Le Conseil engage tous les États et organisations régionales et sous-régionales à poursuivre et renforcer la coopération avec le Comité contre le terrorisme et le Comité créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil.

La menace est réelle, le défi redoutable et la lutte contre le terrorisme sera longue. Le Conseil continuera de faire résolument face à cette menace qui remet en question tout ce qui a été réalisé et tout ce qu'il reste à accomplir pour honorer les principes et atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies pour tous les peuples du monde.

Observons maintenant une minute de silence pour nous souvenir et nous recueillir.

0258620f